



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

financement

Question écrite n° 73916

Texte de la question

M. Jean-François Mancel rappelle à M. le ministre de l'intérieur qu'il a déposé une proposition de loi tendant à rendre aux communes leur autonomie financière à l'égard des conseils généraux. Au moment où le Parlement débat du projet de loi sur les compétences des futurs conseils départementaux et sur l'abrogation de la clause de compétence générale, il souhaiterait savoir si le moment n'est pas venu de mettre un terme au système des subventions qui soumet, de fait, contrairement à la Constitution, les communes au bon vouloir des conseils généraux pour mettre en œuvre le financement de leurs projets. Cette situation de soumission permanente est de moins en moins acceptable pour les élus locaux, d'autant plus lorsque qu'ils sont confrontés à la baisse drastique des aides de l'État.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Mancel](#)

Circonscription : Oise (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73916

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 février 2015](#), page 1038

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)